

## FICHE 14

### MODE DE TRANSMISSION

<b>Les textes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Article 107 de la loi NOTRE.</li><li>- Article 74 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM).</li><li>- Article D.1612-15-1 du CGCT.</li></ul>
<b>Transmission</b>	<p>Il existe deux options pour transmettre les documents budgétaires et les délibérations y afférentes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Par voie postale sous format papier.</u></b></li><li>- <b><u>Par voie dématérialisée :</u></b> par l'application TOTEM mise gratuitement à disposition par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'intérieur dans le cadre du déploiement du programme ACTES budgétaires.</li></ul>
<b>Télétransmission</b>	<p>Les métropoles ont l'obligation de télétransmettre leurs documents budgétaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p> <p>Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont obligation de télétransmettre leurs documents budgétaires depuis l'exercice budgétaire 2020.</p>
<b>Enregistrement des pièces dans ACTES</b>	<p>Afin de faciliter les recherches des documents budgétaires enregistrés dans ACTES il faut:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- éviter les abréviations dans les intitulés de vos documents lors de la publication: <b><u>par exemple :</u></b> ne pas inscrire DM mais Décision Modificative</li><li>- codifier les enregistrements dans l'onglet « matières » : <b><u>par exemple :</u></b> affecter les emprunts au 7.3 ou encore les décisions modificatives au 7.1.</li></ul>
<b>Passage à la dématérialisation</b>	<p>Pour recourir à la transmission par voie dématérialisée, la collectivité doit signer une convention avec la préfecture après délibération du conseil.</p> <p>La signature d'un avenant est suffisante pour les collectivités déjà raccordées au dispositif ACTES.</p> <p>Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la Direction de la Légalité, au bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité.</p>